

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 495

30 mars 2007

SOMMAIRE

Aqualan S.A.	23752	Lorfinance S.A.	23747
Arcelor Commercial FCSE S.A.	23748	Lugaro Financing Holding S.A.	23739
Arcelor Commercial FCSE S.A.	23748	Lumina Financing I	23756
Arlton S.A.	23751	Luxono S.à r.l.	23757
Batichimie Combustibles S.A.	23738	Médicalmsanté S.A.	23755
BE Investco Luxembourg S.à.r.l.	23756	MMS Participations S.A.	23737
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.	23759	Mondo Luxembourg S.A.	23751
Boulders Luxco 2 S.à r.l.	23758	M-Plify S.A.	23740
Brack Re Lamont (Luxembourg) S.à r.l.	23753	Notola S.A.	23757
CBOS	23744	Oracle Lux S.à r.l.	23745
CGFX Real Properties SA	23738	Pillarlux Arlon S.A.	23741
Chapes Modernes S.A.	23737	Pillarlux Arlon Sàrl	23741
Clemenceau Participations S.A.	23746	PRE CO TEC S.à r.l.	23745
Como S.A.	23746	Prisrod (Luxembourg) S.A.	23757
Conengineering Holding S.A.	23747	Quotation Holding S.A.	23753
DELLI-Â-Â s.à r.l.	23747	Restaurant Bocca Yot S.à r.l.	23747
DES Holding S.à r.l.	23759	Right Management Consultants (Luxem- bourg) S.A.	23749
Elite Holding S.A.	23748	Selenia Holding S.A.	23760
Espirito Santo International S.A.	23744	Sella Bank Luxembourg S.A.	23741
Etablissement Sinner & Cie, société à res- ponsabilité limitée	23739	Shai Holding S.A.	23752
FIAL International S.A.	23755	Sichel Industrie S.A.	23738
Filpac S.A.	23749	Sistema Tessile S.A.	23738
Fimaco International S.A.	23739	Socrate S.A.	23759
Gepa Pourcel Kawasaki Racing S.A.	23745	Solar Chemical S.A.	23752
Granilux	23750	Sopromex	23743
Herald Osnabrück S.à r.l.	23714	Sopromex	23743
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	23750	Spanimmo	23737
Immo-Feitsch, s.à r.l.	23740	Streamlined Solutions and Services	23746
Inter Conseil S.A.	23734	Sunbee S.A.	23758
Inter Investissements S.A.	23734	Taiba S.A.	23760
International Fund Services & Asset Mana- gement	23724	Termoli Tintagel Holding S.A.	23743
Julius Baer Multiinvest	23744	Tikky S.A.	23740
Keirdaan	23743	Twice International S.A.	23753
		Utilities S.A.	23745
		WPP Union Square S.à r.l.	23726

Herald Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.931.—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 114.436,

represented by Mr Jan Vanhoutte, avocat, residing professionally in Luxembourg,
acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 17 January 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of HERALD OSNABRÜCK S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of HERALD, the HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euros (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euros (€ 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000) shares each share with a nominal value of one hundred euros (€ 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company

or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority

rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l.	€ 12,500.-	125	€ 12,500.-
Total:	€ 12,500.-	125	€ 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (€ 1,750.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of September 2007.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Neil Clive Varnham, Director, born on 11 February 1957 in Erith (United Kingdom) and having his professional residence at 4, Broadgate, London EC2M 2DA (United Kingdom);

- Mr John David Sutherland, Director, born on 2 December 1964 in Lower Hutt (New Zealand) and having his professional residence at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg); and,

- Mr Timothy Simon Gyde Horrocks, Director, born on 14 April 1965 in Northampton (United Kingdom) and having his professional residence at 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (The Netherlands).

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 114.436,

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination HERALD OSNABRÜCK S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par HERALD, the HENDERSON

EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (€ 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'Administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'Administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt

personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'Administration aux associés par lettre

recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'Administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre et finit le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l.	€ 12.500,-	125	€ 12.500,-
Total:	€ 12.500,-	125	€ 12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (€ 1.750,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de septembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

- Monsieur Neil Clive Varnham, Administrateur, né le 11 février 1957 à Erith (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 4, Broadgate, London EC2M 2DA (Royaume-Uni);
- Monsieur John David Sutherland, Administrateur, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande) et résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, Administrateur, né le 14 avril 1965 à Northampton (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (Pays-Bas).

2. Le siège social est fixé à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 47, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025016/220/599.

(070019235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

Im Jahre zwei tausend und sieben,

vor dem unterzeichneten Notar, Maître Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL FUND SERVICES & ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 79.581 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Baden, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 545 vom 18. Juli 2001.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des Notars Frank Baden mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 25. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1155 vom 13. Dezember 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Heike Bruell, Juristin, wohnhaft in Wincheringen (D), welche Frau Nina Zuber, Bankangestellte, wohnhaft in Wasserliesch (D) zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Silvia Schwankl, Bankangestellte, wohnhaft in Konz (D)

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes
3. Abänderung von Artikel zwei der Satzung.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Gemäß Artikel 29 der Gesellschaftssatzung und in Anbetracht der Tatsache, dass alle Aktionäre vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche Ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, der Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5365 Munsbach, 6, Parc d'activité Syrdall.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig aufgrund des vorangegangenen Beschlusses, die Änderung von Artikel 2, erster Satz, der Satzung. Artikel zwei hat ab diesem Zeitpunkt folgenden Inhalt:

« **Art. 2. erster Satz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Munsbach.»

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen und für die sie haftet, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.000,- bewertet.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung. Worüber Urkunde, am vorerwähnten Datum zu Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Verlesung durch die Erschienenen unterzeichnen diese mit dem Notar die vorliegende Niederschrift.

Gezeichnet: H. Bruell, N. Zuber, S. Schwankl, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 janvier 2007, vol. 437, fol. 46, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 janvier 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007023872/225/61.

(070017636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.245.250,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-first day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP HERALD SQUARE B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Alexanderplein 8, (3067 GC) Rotterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chambers of Commerce of Rotterdam under the number 24405242,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

This power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP UNION SQUARE S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 40,245,250.- (forty million two hundred forty-five thousand two hundred fifty Euros), represented by 1,609,810 (one million six hundred and nine thousand eight hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, WPP HERALD SQUARE B.V., prenamed (HERALD SQUARE), hereby declares (i) that it subscribes to all the 1,609,810 (one million six hundred and nine thousand eight hundred and ten) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each representing the entire share capital of the Company of an amount of EUR 40,245,250.- (forty million two hundred forty-five thousand two hundred fifty Euros), and (ii) that it pays them up entirely by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate net amount of EUR 40,245,281.07 (forty million two hundred forty-five thousand two hundred eighty-one Euros and seven eurocents) is to be allocated as follows:

(i)an amount of EUR 40,245,250.- (forty million two hundred forty-five thousand two hundred fifty Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii)the remaining balance in an amount of EUR 31.07 (thirty-one Euros and seven eurocents) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Valuation of the assets and liabilities

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is supported by (i) a pro forma balance sheet of HERALD SQUARE as at 21 December 2006 and signed for approval by the management of HERALD SQUARE, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities is worth at least EUR 40,245,281.07 (forty million two hundred forty-five thousand two hundred eighty-one Euros and seven eurocents) and (ii) by a management certificate dated 21 December 2006 issued by the management of HERALD SQUARE, which states in essence that:

«1. the Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached pro forma balance sheet of HERALD SQUARE as at 21 December 2006;

2. based on generally accepted accounting principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 40,245,281.07 (forty million two hundred forty-five thousand two hundred eighty-one Euros and seven eurocents) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by HERALD SQUARE and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of HERALD SQUARE.»

A copy of the above-mentioned balance sheet and management certificate, after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

Tax exemption

Insofar as the above contribution in kind consist of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Netherlands) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 7 (seven) constituting therefore the board of managers of the Company.

2) The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following seven persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:

1. Mr Thierry Lenders, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;

2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and residing at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg;

3. Mr Emile van Popering, Company Director, born on 7 February 1953 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;

4. Mr Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, born on 11 April 1939 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasserdam, The Netherlands;

5. Mr Michel de Bodt, Finance Director, born on 25 August 1952 in Ixelles (Belgium) and residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussels, Belgium;

6. Mr Peter Gerrard, Banker, born on 21 October 1947 in New York (USA) and residing at 34, Domaine de Braemeschhof in L-8290 Kehlen; and

7. Mr Marc Feider, lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and residing at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

3) The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP HERALD SQUARE B.V., une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Alexanderplein 8, (3067 GC) Rotterdam, Pays-Bas, et inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24405242,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP UNION SQUARE S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 40.245.250,- (quarante millions deux cent quarante-cinq mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.609.810 (un million six cent neuf mille huit cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du Conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V.- Assemblée Générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI.- Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, WPP HERALD SQUARE B.V., susmentionnée (HERALD SQUARE), déclare (i) souscrire toutes les 1.609.810 (un million six cent neuf mille huit cent dix) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de EUR 40.245.250,- (quarante millions deux cent quarante-cinq mille deux cent cinquante euros) et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en l'entière de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société, d'un montant net total de EUR 40.245.281,07 (quarante millions deux cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un euros et sept eurocentimes) est à affecter de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 40.245.250,- (quarante millions deux cent quarante-cinq mille deux cent cinquante euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde restant d'un montant de EUR 31,07 (trente et un euros et sept eurocentimes) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

Evaluation des actifs et passifs de HERALD SQUARE

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée par (i) un bilan pro forma de HERALD SQUARE au 21 décembre 2006 et signé pour approbation par le management de HERALD SQUARE, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs est au moins égale à EUR 40.245.281,07 (quarante millions deux cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un euros et sept eurocentimes) et (ii) un certificat émis le 21 décembre 2006 par le management de HERALD SQUARE, qui énonce en substance que:

«1. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont indiqués sur le bilan pro forma de HERALD SQUARE au 21 décembre 2006 ci-joint;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan en annexe est évaluée au moins au montant de EUR 40.245.281,07 (quarante millions deux cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un euros et sept eurocentimes) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par HERALD SQUARE et ne font l'objet d'aucune limitation ou restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou autre droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de HERALD SQUARE.»

Une copie du bilan et du certificat susmentionnés, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

Exonération fiscale

Etant donné que l'apport en nature ci-dessus consiste en la totalité des actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne (à savoir les Pays-Bas) étant apportés à une autre société constituée dans l'Union Européenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 7 (sept), formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2) L'associé unique de la Société décide de nommer les sept personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Thierry Lenders, Company Director, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;

2. M. Lennart Stenke, Financial Adviser, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg;

3. M. Emile van Popering, Company Director, né le 7 février 1953 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;

4. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employé, né le 11 avril 1939 à Rotterdam demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;

5. M. Michel de Bodt, Finance Director, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Bruxelles, Belgique;

6. M. Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (USA) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen; et

7. M. Marc Feider, avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société décide d'établir le siège social de la Société au 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 54, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025008/242/478.

(070018969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Inter Investissements S.A., Société Anonyme,

(anc. Inter Conseil S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.567.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTER CONSEIL S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank

Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 703 du 15 décembre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le même notaire, en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 347 du 1^{er} avril 2003.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions de catégorie A, les deux mille sept cents (2.700) actions de catégorie B et les trois cents (300) actions de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la société en INTER INVESTISSEMENTS S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts

2) Elargissement de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute entreprise ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ce compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences, ainsi que la prestation de services en relation avec des entités du groupe auquel la Société appartient. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations, parts bénéficiaires et de titres de créances.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La Société pourra agir comme associé commandité dans des arrangements de partenariats contractuels ou statutaires.

Elle pourra notamment employer ses fonds pour donner toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat du groupe auquel la Société appartient.»

3) Suppression des catégories d'actions et modification de l'article 5 des statuts en conséquence

4) Ajout de la possibilité pour la société de racheter ses propres actions et ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 6 des statuts:

«La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

5) Fixation d'un capital autorisé et modification de l'article 7 des statuts

«Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de < cinq > ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter de temps en temps le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances, par incorporation de réserves disponibles ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, ou une autre personne de la société ou toute autre personne dûment autorisée à l'effet de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital, les présents statuts seront considérés comme automatiquement amendés en conséquence.»

6) Suppression du paragraphe 2 de l'article 12 des statuts.

7) Suppression du paragraphe 3 de l'article 13 des statuts

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

La dénomination de la société est changée en INTER INVESTISSEMENTS S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTER INVESTISSEMENTS S.A.».

Deuxième résolution

L'objet social est élargi et en conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute entreprise ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ce compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences, ainsi que la prestation de services en relation avec des entités du groupe auquel la Société appartient. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations, parts bénéficiaires et de titres de créances.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La Société pourra agir comme associé commandité dans des arrangements de partenariats contractuels ou statutaires.

Elle pourra notamment employer ses fonds pour donner toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat du groupe auquel la Société appartient.»

Troisième résolution

Les catégories d'actions sont supprimées et en conséquence l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

Il est ajouté la possibilité pour la société de racheter ses propres actions et et à cet effet le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 6 des statuts:

«La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Cinquième résolution

Il est fixé un capital autorisé de EUR 1.500.000,- et en conséquence l'article 7 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de < cinq > ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter de temps en temps le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances, par incorporation de réserves disponibles ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, ou une autre personne de la société ou toute autre personne dûment autorisée à l'effet de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital, les présents statuts seront considérés comme automatiquement amendés en conséquence.»

Sixième résolution

Le paragraphe 2 de l'article 12 des statuts est supprimé.

Septième résolution

Le paragraphe 3 de l'article 13 des statuts est supprimé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Didier, F. Stolz-Page, J. Bonnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 37, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007024271/230/127.

(070018042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

MMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 98.813.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007022681/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07405. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Chapes Modernes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 71.797.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour CHAPES MODERNES S.A.

A. Alves

Référence de publication: 2007022684/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09570. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Spanimmo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.692.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 janvier 2007 a nommé aux fonctions d'administrateur monsieur Gérard Birchen, monsieur Jacques Claeys et madame Monique Juncker, tous résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur

- Madame Monique Juncker, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour SPANIMMO

J. Claeys / G. Birchen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007023596/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Batichimie Combustibles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 61.308.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour BATICHIMIE COMBUSTIBLES S.A.

A. Alves

Référence de publication: 2007022686/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09571. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 10.155.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour SICHEL INDUSTRIE S.A.

A. Alves

Référence de publication: 2007022688/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09572. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

CGFX Real Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.757.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CGFX REAL PROPRERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022745/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07971. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SISTEMA TESSILE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007023426/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10541. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Etablissement Sinner & Cie, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 6, Biergerkräiz.

R.C.S. Luxembourg B 22.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007022768/212/12.

(070016754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Lugaro Financing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 76.174.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007022772/220/12.

(070016664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Fimaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.767.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 mars 2004,
publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 505 du 13 mai 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société FIMACO INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social
en date du 28 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social vers L-2449 Luxembourg, 26, bd Royal.

2 ° Acceptation de la démission des deux membres du conseil d'administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, administrateur;

- Madame Daniela Dostert, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, administrateur;

3 ° Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, administrateur;

- Monsieur Jean Beissel, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, administrateur.

4 ° Acceptation de la démission du commissaire aux comptes AUDITAS S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

5 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST SCIV., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIMACO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022977/2195/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09383. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Immo-Feitsch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 123.666.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007022774/236/11.

(070016668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.206.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007022775/220/12.

(070016662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Tikly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.159.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des
actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2007*

Le siège social de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Les démissions de Monsieur Alexis De Bernardi, de Madame Romaine Scheifer-Gillen et de Monsieur Mohammed Kara de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

La démission de Monsieur Jean-Marc Heitz de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Herman Moors, administrateur de société, né le 3 novembre 1944 à Bilzen (Belgique), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Madame Valérie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est nommée nouvelle administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCSL B 68.713, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TIKKY S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
M. Kara / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007023465/545/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pillarlux Arlon Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Pillarlux Arlon S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007022779/227/13.

(070016652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen de résidence à Luxembourg, sous la dénomination de IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., le 8 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 16 juin 1999 dont les statuts ont été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 12 janvier 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Agostini, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Roberto Di Carlo, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Eugenio Romano et Efstratios Aktipis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que sur les deux cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (227.290) actions, toutes les actions sont présentes ou représentées, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

1 Réduction du capital social à concurrence d'un montant de neuf millions quatre-vingt-onze mille six cents euros (9.091.600,- EUR) par absorption des pertes cumulées au 12 décembre 2006 et la constitution conséquente d'une réserve légale sans annulation d'actions pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions sept cent vingt-neuf mille euros (22.729.000,- EUR) à treize millions six cent trente-sept mille quatre cents euros (13.637.400,- EUR);

2 Modification de la valeur nominale des actions de cent euros (100,- EUR) à soixante euros (60,- EUR) chacune;

3 Augmentation du capital social d'un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) pour le porter de son montant actuel de treize millions six cent trente-sept mille quatre cents euros (13.637.400,- EUR) à vingt-deux

millions six cent trente-six mille quatre cents euros (22.637.400,- EUR), représenté par trois cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (377.290) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune;

4 Souscription et libération des cent cinquante mille (150.000) actions ainsi créées par des versements en espèce;

5 Modifications de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

6 Divers.

III. Il résulte de ladite liste de présence que plus de la moitié des actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une diminution de capital à concurrence du montant total de neuf millions quatre-vingt-onze mille six cents euros (9.091.600,- EUR) dont huit millions huit cent cinquante et un mille deux cent vingt-neuf euros et un centime (8.851.229,01 EUR) par absorption des pertes cumulées au 12 décembre 2006 et deux cent quarante mille trois cent soixante-dix euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (240.370,99 EUR) par la constitution consécutive d'une réserve légale, sans annulation consécutive d'actions pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions sept cent vingt-neuf mille euros (22.729.000,- EUR) à treize millions six cent trente-sept mille quatre cents euros (13.637.400,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions pour la porter de cent euros (100,- EUR) à soixante euros (60,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, par apport en espèces pour le porter de son montant actuel de treize millions six cent trente-sept mille quatre cents euros (13.637.400,- EUR) à vingt-deux millions six cent trente-six mille quatre cents euros (22.637.400,- EUR), représenté par trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-dix (377.290) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune.

Souscription

Lesdites cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

1) SELLA HOLDING N.V. avec siège social à Locatelli Kade 1, Parnassustoren, NL-1076AZ, Amsterdam (cent quatorze mille cinq cent dix-sept (114.517) actions);

2) SELLA HOLDING BANCA S. p. A., avec siège SELLA à Via Italia 2, I-13900 Biella (trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois (35.483) actions).

L'assemblée générale déclare expressément que la présente réduction de capital avec augmentation de capital ne donne lieu à paiement d'aucune soulte ni prime ou agio, et que la répartition des actions qui en résulte sera définitive sans charge de retour. Ainsi l'assemblée générale constate que l'ensemble des cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires du capital jouiront dans le futur, et sans distinction, exactement des mêmes droits et obligations, et en particulier des mêmes droits quant à la répartition de l'avoir social et de tout boni de liquidation.

Les prédites cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par apport en espèce, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

Le notaire instrumentant constate expressément l'accomplissement des conditions prévues à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relativement à cette augmentation de capital.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions six cent trente-six mille quatre cents euros (22.637.400,- EUR), représenté par trois cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (377.290) actions nominatives, chacune d'une valeur de soixante euros (60,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (94.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Agostini, R. Di Carlo, E. Romano, E. Aktipis, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2006, vol. 471, fol. 42, case 2. — Reçu 90.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007024295/5770/97.

(070018208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Termoli Tintagel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.791.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022793/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07132. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sopromex, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.630.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022794/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07134. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sopromex, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.630.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022796/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07136. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Keirdaan, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 119.814.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 24 août 2006 s'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société. L'associé unique a décidé:

1) d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DUNE S.à r.l.

- MAZE S.à r.l.

2) D'accepter la démission de FIDOMES S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE S.à r.l. 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, B-110.593

Certifié conforme

V. Bastos

Référence de publication: 2007022969/825/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

CBOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.428.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022829/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07949. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

ERRATUM

Le bilan au 31 décembre 2005 en annexe annule et remplace celui enregistré le 2 août 2006 sous la référence LSO BT/01200 et déposé le 8 août 2006 - Réf. L060082543.04

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022909/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06175. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Julius Baer Multiinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.225.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 novembre 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Herman Beythan

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Martin Jufer

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse, 602, CH-8010 Zürich

M. Martin Vogel

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse, 602, CH-8010 Zürich

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023076/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

PRE CO TEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Nieder Korn, 80, route de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 77.825.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022922/3571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10818. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

GPKR, Gepa Pourcel Kawasaki Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 112.606.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022933/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09361. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Utilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 juin 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M. Angelo Raffaele Violante et M. Francesco Maria Cecchi ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Le 3 octobre 2006.

Pour UTILITIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022970/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Oracle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 100.101.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023057/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Streamlined Solutions and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.485.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023005/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07968. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Clemenceau Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023051/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09364. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Como S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.370.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2007

- Les démissions avec effet au 2 octobre 2006 de Maître Jim Penning, de Maître Pierre Olivier Wurth et de Maître Philippe Penning, administrateurs, sont acceptées.

- Les sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l., et FINDI S.à r.l., toutes trois sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant leur siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées Administrateurs en leur remplacement avec effet au 2 octobre 2006. Les mandats d'Administrateur des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l., et FINDI S.à r.l. viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.

- La démission avec effet au 2 octobre 2006 de la société MONTBRUN REVISION S.à r.l., Commissaire aux Comptes, est acceptée.

- La société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement, avec effet au 2 octobre 2006. Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg avec effet au 2 octobre 2006.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Certifié sincère et conforme

COMO S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007023587/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09184. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Conengineering Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023053/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09343. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Restaurant Bocca Yot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen/rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 97.480.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023059/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06292. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

DELLI-Â-Â s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 97.252.

Par la présente, je soussigné Antonio Rocchio, demeurant à L-4601 Differdange, 33, avenue de la Liberté, donne ma démission en tant que gérant technique pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec date de la présente, de la société DELLI-Â-Â S.à r.l Numéro R.C. B 97.252, avec siège social à L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

Fait à Esch/Alzette, le 28 novembre 2006.

M. A. Rocchio.

Référence de publication: 2007023060/612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01179. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORFINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007023427/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10578. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Arcelor Commercial FCSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

—
Extrait des Résolutions écrites prises par le Conseil d'administration

1. Nomination d'un délégué à la gestion journalière:

Le Conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Patrick Depardon, administrateur, avec adresse professionnelle au 1-5, rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine Saint Denis Cedex, avec effet au 1^{er} décembre 2006 en remplacement de Monsieur Walter Vermeirsch.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

C. Cornier

Le Président

Référence de publication: 2007023061/571/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Arcelor Commercial FCSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

—
Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2006

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Walter Vermeirsch, administrateur-délégué. Elle décide à l'unanimité, de nommer Monsieur Patrick Depardon, avec adresse professionnelle au 1-5, rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine Saint Denis Cedex en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 1^{er} décembre 2006. Monsieur Depardon achèvera le mandat de Monsieur Vermeirsch qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

C. Cornier

Le Président

Référence de publication: 2007023062/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Elite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.087.

—
Par résolution circulaire en date du 15 janvier 2007, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ian Armitage, avec adresse au 3-5, Montague House, SE1 9BB Londres, Royaume-Uni, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- Cooptation de Monsieur Nicholas Turner, avec adresse professionnelle au «Little Dellow», Dellow Lane, Ugley Green, NR. Bishops Stortford, Herts CM22 6HN, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la société avec effet im-

médiat et pour une période venant à échéance lors de la l'Assemblée Générale Annuelle qui ratifiera sa cooptation et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023095/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Right Management Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 39.128.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Stuart Walkley, The Old School, Bowl hill Stroud, Glos, GL5 5DS, Kingscourt en remplacement de Monsieur Andrew Mc Rae, Londres, administrateur-délégué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023064/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Filpac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.993.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 2 janvier 2007

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Paul Agnes et la société MILESTONE S.à r.l. de leur fonction d'Administrateurs au sein de la société.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateurs de la société en remplacement des Administrateurs sortant:

- Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société de 2011.

3^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société PRIVATE TRUSTEES S.A. (anciennement SELLA TRUST LUX S.A.), ayant son siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

4^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la société F.OR.I.G. S.C., Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion, de sa fonction de Commissaire au sein de la société.

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement du Commissaire sortant la société HRT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour FILPAC S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007023086/565/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09568. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2006

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Patrick Rochas, 100, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg en remplacement de Madame Hedwig Verdoodt, Koekelberg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme Commissaire aux comptes:

- MAZARS S.A., réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023065/657/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Granilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.574.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 décembre 2006

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

- Monsieur Antonio Pedro Da Costa Ferreira, indépendant, né le 30 avril 1968 et demeurant à L-3850 Schiffange, 149, avenue de la Libération

- Madame Isaura Loureiro dos Santos, épouse de Monsieur Manuel Da Costa Mendonca, sans profession, née le 28 avril 1957 et demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-Rue

Sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'Assemblée Extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Madame Isaura Loureiro dos Santos épouse de Monsieur Manuel Da Costa Mendonca, cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (124,-) euros chacune de la société à responsabilité limitée GRANILUX S.à r.l., avec siège social à L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-Rue, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date 28 octobre 2005 à Monsieur Antonio Pedro Da Costa Ferreira pour la somme de 50.000,- euros.

Deuxième résolution

Monsieur Antonio Pedro Da Costa Ferreira est nommé gérant administratif en remplacement de Madame Isaura Loureiro dos Santos, épouse de Monsieur Manuel Da Costa Mendonca, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique Monsieur Antonio Pedro Da Costa Ferreira.

I. Loureiro dos Santos.

Référence de publication: 2007023615/1513/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Mondo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.500.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 16.619.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société que Monsieur Fernando Elio Stroppiana a été élu président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007023067/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Arlton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.295.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2006

Résolutions

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Sophie Jacquet décidée par le Conseil d'Administration en sa réunion du 9 novembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Enrico Marchiorello, ingénieur, demeurant à Castello di Godego (Treviso, Italie), administrateur-délégué;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007023068/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Aqualan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.398.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007023428/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10575. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 47.122.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 janvier 2007

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Marc Beuls, M. Bruno Nieuwland et M. John Hayward en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme Commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

Pour extrait et publication
SHAI HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007023069/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Solar Chemical S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 17.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007:

- Monsieur Hans Hagedorn, administrateur de sociétés, demeurant à Pal. Oxalis F., Ponte Capriasca, Suisse, Président;
- Monsieur André Wilwert, réviseur d'entreprises, demeurant au 59, boulevard Napoléon Premier, Luxembourg;
- Monsieur Eric Magrini, maître en droit, demeurant au 27, rue Nicolas Lioz, Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023072/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Quotation Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.649.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023143/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Twice International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.462.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 13 décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Enrico Petocchi, administrateur de sociétés, demeurant au 12, Via Sant'Orsola, 20123 Milano, Italie, Président.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023073/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Brack Re Lamont (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 90.791.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrice Gallasin, lawyer, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on 28 December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13th December 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 192 of 22 February 2003;

- that the capital of the corporation BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid up;

- that BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company, L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés au numéro 192 en date du 22 février 2003;

- que le capital social de la société BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société, au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 13, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024250/220/85.

(070018090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Médicalmsanté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.059.

—
Extrait de résolutions de l'associé unique du 12 décembre 2006

L'actionnaire unique Monsieur Philippe Bortolussi a pris la décision:

De révoquer de leur poste d'administrateur

- Madame Hélène Bortolussi, employée privée, demeurant à F-79270 Saint Symphorien, 44, route de Saint Jean d'Angely
- Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 décembre 2006.

MEDICALMSANTE S.A.

P. Bortolussi

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2007023075/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00270. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

FIAL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 31.393.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 24 janvier 2007 à 13.30 heures

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateur composant le Conseil d'Administration de 3 (trois) à 5 (cinq) membres en appelant aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Ferdinando Cavalli, né le 26 juin 1963 à Rome en Italie et demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie et demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note et accepte la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. ayant son siège social au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg et inscrite au RCS de et à Luxembourg sous la section B 38.136, de sa fonction de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée la remercie pour son activité déployée jusqu'à ce jour et décide de ratifier l'intégralité de ses actes de gestion et de lui donner pleine, entière et irrévocable décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide donc de pourvoir à son remplacement en appelant aux fonctions de Commissaire aux Comptes, la société ComCo S.A. ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg inscrite au RCS de et à Luxembourg sous la section B 112.813. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet à ce jour, le siège social de la société de son adresse actuelle 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007023203/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09491. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.259.

Par résolution signée en date du 8 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Classification des gérants suivants en gérants de classe A:

- Noëlla Antoine
- Pascale Nutz
- Ingrid Moinet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023088/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09219. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Lumina Financing I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.336.

Par résolution signée en date du 14 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. renouveler le mandat des Gérants suivants:

- Jacques Garaialde, avec adresse professionnelle au 7, Stirling Square, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni,
- Arnaud Desclèves, avec adresse professionnelle au 4, rue Laborde, F-75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

2. de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023100/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Prisrod (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.496.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023144/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Luxono S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.302.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 janvier 2007, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Alistair Peel, avec adresse au 73, Woburn Avenue, CM16 7JR, Essex, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Julian Delano, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Pascal Roumiguié, gérant de classe B

- Xavier Pauwels, gérant de classe B

- Julian Delano, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023101/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Notola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 104.369.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 janvier 2007

Conseil d'Administration:

- Madame Dijana Marjanovic et Monsieur Dragan Bojic ayant remis leur démission de leur fonction d'administrateurs de la société, l'Assemblée Générale a décidé de pourvoir à leur remplacement.

L'Assemblée Générale a nommé:

- Monsieur Goran Sakic, né le 19 février 1974 à Zemun (Serbie et Montenegro) résidant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- Monsieur Blagoje Sakic, né le 4 janvier 1940 à Gubavce Medvedja (Serbie et Montenegro) résidant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée Générale a acte le changement d'adresse de l'administrateur et administrateur délégué:

- Monsieur Boban Sakic, 30, rue du Général Castelnau, F-57100 Thionville

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Boban Sakic, Résidant au 30, rue du Général Castelnau, F-57100 Thionville

- Monsieur Goran Sakic, résidant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- Monsieur Blagoje Sakic, résidant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Administrateur délégué: Monsieur Boban Sakic, Résidant au 30, rue du Général Castelnau, F-57100 Thionville

La société SOJOA S.A., ayant été révoquée de son mandat de commissaire aux comptes, l'Assemblée nomme avec effet immédiat comme nouveau commissaire aux comptes:

- ATTC S.A., Registre de Commerce B 16.441 domiciliée 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Le siège social de la société a été transféré, à compter de ce jour au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023538/1137/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Boulders Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.906.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.000.

Par résolution signée en date du 3 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Alistair Peel, avec adresse au 73, Woburn Avenue, CM 16 7JR Theydon Bois, Essex, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Brian John Mercer, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023102/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sunbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.359.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur de catégorie B Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023104/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 50.692.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 18 décembre 2006 que la société BlackRock FINANCIAL MANAGEMENT, INC., établie et ayant son siège social à CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, a cédé ses 1.500 parts sociales dans la société BlackRock OPERATIONS (LUXEMBOURG) S.à r.l. avec effet au 19 décembre 2006 à la société BlackRock ADVISORS HOLDINGS, INC., établie et ayant son siège social à 40 East 52nd Street, New York NY 10022, USA, immatriculée sous le numéro 23-2784752.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

	Parts sociales
BlackRock ADVISORS HOLDINGS, INC.	1.500
Total:	1.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023117/1040/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Socrate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 73.526.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023106/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 120.062.

Il résulte d'un transfert de parts sociales sous seing privé en date du 19 décembre 2006 que soixante (60) parts sociales de la Société ont été transférées comme suit:

1. quarante-six (46) parts sociales de la Société ont été transférées par EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III, L.P. à MONTAUK TriGuard FUND III LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2752106;

2. trois (3) parts sociales de la Société ont été transférées par EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III, L.P. à MONTAUK TriGuard FUND III-A LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2967745;

3. onze (11) parts sociales de la Société ont été transférées par EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III-B, L.P. à MONTAUK TriGuard FUND III-A LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o THE

CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2967745.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. 364 parts sociales par EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III, L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL St Peter Port;

2. 76 parts sociales par EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III-B, L.P., ayant son siège social 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique;

3. 46 parts sociales par MONTAUK TriGuard FUND III LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2752106;

4. 14 parts sociales par MONTAUK TriGuard FUND III-A LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2967745.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2006.

Pour DES HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007023121/250/40.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09138. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Taiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.099.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023108/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Selenia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.078.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023110/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.